

Réf: Dossier N° 121678

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE MASSITA »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA  
ABATTA, EN FACE DU GROUPE SCOLAIRE MASSITA, Lot 1258,  
Ilot 122

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 14/07/2022 reçus par Me ADOU TANO KOFFI SEBASTIEN, et enregistrés au CEPICI le 05/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE MASSITA »

Objet :

- L'enseignement préscolaire ;
- L'enseignement primaire ;
- L'enseignement secondaire, général ;
- L'éducation et la formation en général ;
- la cantine
- le transport d'élèves.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA ABATTA, EN FACE DU GROUPE SCOLAIRE MASSITA, Lot 1258, Ilot 122

Dirigeant(s) : Mme GNINIBOU LOGBO ANNITA SYLVIE SUZANNE EPOUSE TRAORE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-04556 du 12/08/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°36609/GTCA/RC/2022 du 12/08/2022

